





# LA PARATUBERCULOSE BOVINE

C'est une maladie, due à une bactérie, qui s'exprime chaque année sur quelques bovins de plus de **2 ans** (après une période d'incubation pouvant aller de quelques mois à 10 ans), **souvent dans les semaines suivant le vêlage.** 

# Fiche d'identité

- Bactérie
- Espèces touchées: bovins, ovins, caprins
- Saisonnalité: mai à juillet
- Maladie non réglementée

## Diagnostic

- Recherche des anticorps spécifiques dans le sang.
- Autopsie (maladie du boyau blanc), associée à la recherche de la bactérie sur prélèvement d'intestin.

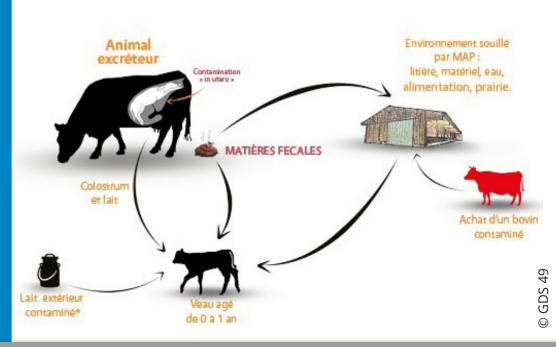
#### **Causes**

- Infestation parasitaire mal maîtrisée, notamment par la Grande Douve.
- Mauvaise préparation au vêlage de la vache laitière.
- Sensibilité génétique au développement de la maladie.

### **Symptômes**

- Diarrhée (sans fièvre), rebelle à tout traitement : d'abord irrégulière, puis continue, évoluant sur plusieurs semaines à plusieurs mois,
- Amaigrissement rapide et important ("vaches saucisses"), malgré un appétit conservé,
- Chute de la production de lait,
- Parfois oedème au-dessous de la mâchoire inférieure.

#### **Transmission**





# Comment la maladie arrive-t-elle dans un élevage ?

Le plus souvent, la maladie entre dans un élevage par l'introduction d'un bovin porteur de l'agent de la Paratuberculose.

Accessoirement, la reprise de parcelles contaminées (pâturées préalablement par des bovins excréteurs ou sur lesquelles du lisier contaminé a été épandu) pour-

rait être un autre moyen d'entrée de la maladie dans un élevage.

# Quels sont les bovins dangereux?

Les bovins porteurs et excréteurs de la bactérie (malades ou pas) :

soit dans les bouses : l'excrétion augmente au-fur-et-à-mesure que la maladie progresse et peut débuter 1 à 2 ans avant les premiers signes de la maladie. Elle peut atteindre :

#### 100 MILLIONS DE GERMES/GRAMME DE BOUSE !!!

soit dans le lait ou le colostrum : c'est le cas de plus d'un tiers des vaches malades et d'environ une vache sur 10 chez les bovins sans symptôme.

# Quels sont ceux qui se contaminent le plus facilement?

Ce sont les jeunes bovins de moins d'un an, et surtout ceux âgés de moins d'un mois. Ils se contaminent:

- En tétant un trayon sali par des bouses,
- En consommant:
  - des aliments,
  - du lait.
  - de l'eau.
- En buvant du lait contaminé,
- Dans les parcs de vêlages contaminés,
- En pâturant de l'herbe souillée par des bouses ou du fumier, ou du lisier contaminés.
- Par passage de la mère au veau dans le ventre de la mère.

## Quelles sont les répercussions économiques ?

- L'euthanasie ou la réforme anticipée des bovins malades, n'ayant pas pu exprimer tout leur potentiel génétique,
- La perte de production laitière :
  - environ 6 litres de lait / jour en moins pour les bovins malades,
- de 1 à 3 litres de lait /jour en moins pour les bovins pas encore malades mais déjà positifs à un test Paratuberculose,
- La perte de production de viande : réduction de la croissance bovine ou du poids de la carcasse.
- Le coût des traitements vétérinaires infructueux,
- L'augmentation du taux de réformes.

Au total, la perte par bovin laitier non malade mais positif à un test se situe entre 100 et 200 €, et peut atteindre 2 000 € pour un bovin malade (laitier ou allaitant).

#### Prévenir

Il est recommandé sur tous les bovins âgés de plus de 18 mois, de demander une recherche de la Paratuberculose sur la prise de sang du contrôle avant-vente.

# À savoir:

L'agent de la Paratuberculose peut résister de long mois dans le milieu extérieur : De 6 à 18 mois dans l'eau

- (courante ou mare),
- De 5 à 8 mois sur le sol (la survie étant augmentée dans les sols acides).

Par contre, cette bactérie ne peut pas se multiplier dans l'environnement.

### Actions et aides du GDS

#### **Surveillance:**

prise en charge de 100 % des frais d'analyses HT, sur lait de tank ou dans élevage avec au moins 20 bovins soumis à la prophylaxie

Dépistage préalable à l'entrée en plan de lutte : analyses remboursées de 50 % à 75 % du montant HT selon caisse d'adhésion

#### Plan de lutte:

analyses remboursées de 75 à 100% du montant HT, de 150 à 300 euros/bovin positif réformé dans les délais impartis, selon caisse d'adhésion.

Pour plus d'informations, contactez-nous.